

## COMPTE RENDU SUCCINCT du CONSEIL de COMMUNAUTE Vendredi 21 décembre 2018 à 18h00

Le Conseil de Communauté s'est réuni le vendredi 21 décembre 2018 à 18h00, en session ordinaire.

### Étaient présents :

Mme Perron, M. Tagot (Boismorand), M. Boucher, M. Marquet (Coullons), M. Bouleau, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Charentus, M. Colpin, Mme Constantin, Mme de Metz, Mme E Silva, Mme Flandry, M. Hidas, M. Laurent, Mme Pedro, Mme Quaix, M. Ravoyard, M. Tindillère, M. Tuisat (Gien), Mme Loskoff (Langesse), Mme Ducommun (Le Moulinet-sur-Solin), M. Bongibault (Les Choux), M. Darmois (Nevo), M. Chaborel, Mme Leroy, M. Prieur (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (St Brisson-sur-Loire), Mme Gaboret, M. Pougny (St Gondon), Mme Meneau (St Martin-sur-Ocre) **formant la majorité des membres en exercice.**

### Étaient absents ayant donné pouvoir :

Mme Le Hardy	à	M. Darmois
M. Greuin	à	M. Cammal
Mme Pereira	à	M. Tindillère
M. Fagart	à	M. Laurent
Mme Robbio	à	Mme Leroy
M. Henry	à	Mme Meneau

### Était absent excusé :

M. Pichery

### Absentes :

Mmes Coutant et Cadier

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 18 h 03.

Minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat de Strasbourg.

Monsieur Boucher est désigné secrétaire de séance.

### **01- Désignation des conseillers municipaux au sein des commissions** Rapporteur : Monsieur Christian BOULEAU, Président

Par mail du 15 novembre 2018, Madame le Maire de Le Moulinet sur Solin nous a informés de la démission de M. BOURASSIN du conseil municipal et des conséquences sur la représentation du Moulinet aux commissions voirie et sécurité.

Par mail du 21 décembre 2018, Monsieur le Maire de Boismorand nous a transmis la délibération par laquelle M. Joël DOS SANTOS est désigné délégué suppléant à la commission voirie en lieu et place de M. BAILLY.

Considérant les dispositions de l'article 24 du règlement intérieur du Conseil communautaire relatif aux commissions permanentes qui prévoient que chaque commission permanente comprendra un vice-Président, onze membres titulaires et onze membres suppléants et que la désignation des membres de chaque commission intervient au Conseil communautaire sur proposition des maires ou de leur représentant :

**Commission Voirie**

<b>8ème VICE-PRESIDENT : Jean-Pierre POUIGNY</b>	
<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
GIEN <b>Jean-Louis HIDAS</b>	Rosinda PEDRO
NEVOY <b>Jean-François DARMOIS</b>	Michel BEEUWSAERT
ST GONDON <b>Pierre FROMONT</b>	Nadine GABORET
ST BRISSON <b>Claude PLEAU</b>	Cédric CHAUVETTE
ST MARTIN <b>Jean-Louis PAUTOT</b>	Benoît DESPIN
COULLONS <b>Guy CARMIER</b>	Philippe MARQUET
LE MOULINET <b>Gaël SAVROT</b>	Franck Gerbe
LANGESSE <b>Cyrille PRESSOIR</b>	Marie LOSKOFF
BOISMORAND <b>Sébastien BERTALOT</b>	Joel DOS SANTOS
LES CHOUX <b>Lionel RIGAL</b>	André PLANCQ
POILLY <b>Laurent PRIEUR</b>	Bernard PRIEUR

**Commission Sécurité**

<b>9ème VICE-PRESIDENT : Michel TINDILLERE</b>	
<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
GIEN <b>Jean-Louis HIDAS</b>	Claudine CHARENTUS
NEVOY <b>Jean-François DARMOIS</b>	Michel BEEUWSAERT
ST GONDON <b>Nadine GABORET</b>	Jean-Pierre POUIGNY
ST BRISSON <b>Line FLEURY</b>	Claude PLEAU
ST MARTIN <b>Michel HENRY</b>	Michel CHAGNOUX
COULLONS <b>Philippe NICOLAS</b>	Alain AUBEL
LE MOULINET <b>Nicolas MARQUIZEAUX</b>	Catherine Chaintreuil
LANGESSE <b>Cyrille PRESSOIR</b>	Jean-Christophe HUET
BOISMORAND <b>Philippe TAGOT</b>	Michel BAILLY
LES CHOUX <b>Didier BONGIBAULT</b>	André PLANCQ
POILLY <b>Bernard PRIEUR</b>	Alain CHABOREL

Arrivée de Madame Flandry à 18H08.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** à l'unanimité de procéder à main levée à la désignation des membres titulaires et suppléants des commissions permanentes,
- **ELIT** comme indiqué ci-dessus les membres des commissions permanentes,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ces modifications.

**2 – Retrait de la délibération n° 2018-095 « approbation de la convention tripartite relative aux modalités pratiques d'utilisation de l'aire de grand passage sise à Nevoy et autorisation à Monsieur le Président de la signer**

Rapporteur : Monsieur Christian BOULEAU, Président

Par délibération n°2018-095, la Communauté des Communes Giennes (C.D.C.G.) avait pris acte de la demande de l'Etat et avait autorisé le Président à signer la convention tripartite entre l'Etat, l'association « Vie et Lumières » et la C.D.C.G. relative à l'organisation des modalités pratiques d'une aire de grand passage sur la commune de Nevoy dès lors que le terrain se situe dans le périmètre indiqué au plan joint en annexe de ladite délibération.

Par courrier reçu le 19 novembre dernier, l'association « Vie et Lumières » a fait savoir qu'elle n'était pas disposée à céder un terrain se situant dans le périmètre délibéré et envisagé lors des négociations entre les parties.

Ainsi, le Conseil Communautaire est amené à considérer que l'implantation de la future aire d'accueil de grand passage ne peut se faire dans les conditions présentées dans la convention et qu'il convient de retirer la délibération n°2018-095 qui ne correspond plus dans les faits aux accords conclus lors des négociations entre les trois protagonistes.

Le Conseil Communautaire sera amené à se réunir prochainement pour rouvrir ce débat et trouver une issue permettant de répondre aux prescriptions de l'arrêté préfectoral et aux intérêts stricts de la Communauté des Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **RETIRE** la délibération n° 2018-095 du 13 juillet 2018.

Arrivée Mme Fleury à 18h21.

**3 - Définition de l'intérêt communautaire en matière de politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales**

Rapporteur : Monsieur Christian BOULEAU, Président

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **DEFINIT** l'intérêt communautaire en matière de politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales comme suit :

- les actions pour lesquelles la Communauté s'engage contractuellement, notamment : contrat de ville, nouveau programme national de rénovation urbaine, action cœur de ville et partenariat économique avec la Région Centre Val de Loire, Initiative Loiret, Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret et Loire&Orléans Eco,
- la création et l'exploitation d'une plateforme d'e-commerce local,
- l'opération façades commerciales,
- le parcours du créateur d'entreprise commerciale,
- les actions participant au renforcement de l'activité commerciale sur le territoire de la Communauté: appui et conseils aux porteurs de projets ; recensement des locaux disponibles ; mobilisation des réseaux...

**4 - Approbation de la convention de mise à disposition d'une partie du service sports-jeunesse par la Communauté des Communes Giennes à la Ville de Gien**

Rapporteur : Monsieur Francis CAMMAL, Vice-Président en charge de l'administration générale

Une convention de mise à disposition d'une partie du service sports-jeunesse entre la Communauté des Communes Giennes et la Ville de Gien a été mise en place depuis le 24 juin 2015. Compte tenu de l'échéance de cette convention de mise à disposition au 31 décembre 2018 et de l'évolution de l'activité

dudit service ainsi que des moyens que la Communauté peut mettre à la disposition de la Ville de Gien, il est proposé de renouveler cette convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'une partie du service sports-jeunesse par la Communauté des Communes Giennes à la Ville de Gien dans le cadre de la mutualisation des services sports-jeunesse,
- **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention mise à disposition d'une partie du service sports-jeunesse par la Communauté des Communes Giennes à la Ville de Gien dans le cadre de la mutualisation des services sports-jeunesse.

##### **5 - Approbation de la convention de mise à disposition des services communs de la Communauté des Communes Giennes et la Ville de Gien**

Rapporteur : Monsieur Francis CAMMAL, Vice-Président en charge de l'administration générale

Des conventions constitutives de mise à disposition de services communs de la Communauté des Communes Giennes et la Ville de Gien ont été mises en place. Compte tenu de l'échéance de ces conventions au 31 décembre 2018 et de l'évolution de l'activité desdits services, il est proposé de renouveler ces conventions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour les services suivants :

- Direction Générale
- Cabinet du Maire / Président
- Secrétariat du Maire / Président
- Pôle des ressources humaines
- Service prévention des risques professionnels
- Pôle des Finances
- Pôle de la commande publique
- Services Techniques (espaces verts, bâtiments et autres)
- Service bureau d'étude
- Service Voirie
- Pôle aménagement du territoire
- Responsable pôle sports et jeunesse
- Pôle des affaires culturelles (actions culturelles)
- Service accueil
- Service courrier
- Service informatique
- Service communication
- Service secrétariat général
- Service archives
- Pôle eau assainissement environnement

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des services communs de la Communauté des Communes Giennes à la Ville de Gien,
- **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition des services communs de la Communauté des Communes Giennes à la Ville de Gien.

##### **6 - Approbation des conventions de mise à disposition de services par les Communes de Boismorand, Saint-Brisson-sur-Loire et Gien à la Communauté des Communes Giennes**

Rapporteur : Monsieur Francis CAMMAL, Vice-Président en charge de l'administration générale

Compte tenu de l'échéance des conventions de mise à disposition de services au 31 décembre 2018 et de l'évolution de l'activité desdits services ainsi que des moyens que les Communes peuvent mettre à la disposition de la Communauté, il est proposé de renouveler ces conventions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** les conventions de mise à disposition de services par les Communes de Boismorand, Saint-Brisson-sur-Loire et Gien à la Communauté des Communes Giennesoises,
- **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer lesdites conventions de mise à disposition de services.

**7 – Approbation de la convention de mise à disposition du service technique commun de la Communauté des Communes Giennesoises au service transport à vocation sociale de la Ville de Gien**

Rapporteur : Monsieur Francis CAMMAL, Vice-Président en charge de l'administration générale

Le service technique commun de la Communauté des Communes Giennesoises assure tous les matins le transport à vocation sociale pour la Ville de Gien, il convient donc de procéder à une mise à disposition du service à hauteur de 20 heures par semaine (soit 1 040 heures sur une année).

Cette convention entrera en vigueur le 1er janvier 2019 avec un terme fixé au 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition relative du service technique commun de la Communauté des Communes Giennesoises au service transport à vocation sociale de la Ville de Gien,
- **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition relative du service technique commun de la Communauté des Communes Giennesoises au service transport à vocation sociale de la Ville de Gien.

**8 – Approbation de la convention de mise à disposition d'une partie du service à la population de la Communauté des Communes Giennesoises au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Gien**

Rapporteur : Monsieur Francis CAMMAL, Vice-Président en charge de l'administration générale

Dans le cadre de la mutualisation des services, les agents du service à la population de la Communauté des Communes Giennesoises participent à des missions du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Gien à hauteur de 0,83 ETP.

Cette convention entrera en vigueur le 1er janvier 2019 avec un terme fixé au 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'une partie du service à la population de la Communauté des Communes Giennesoises au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Gien,
- **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition d'une partie du service à la population de la Communauté des Communes Giennesoises au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Gien.

**9 - Approbation de la convention relative à la mise en œuvre du règlement général de protection des données personnelles au sein du service commun informatique entre la Communauté des Communes Giennesoises et les Communes membres**

Rapporteur : Monsieur Francis CAMMAL, Vice-Président en charge de l'administration générale

Depuis le 25 mai 2018, les collectivités doivent désigner un délégué à la protection des données dont les missions sont :

- informer et conseiller les responsables de traitement de données
- diffuser une culture informatique et libertés au sein de la collectivité
- contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données

- conseiller la collectivité sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution
- coopérer avec la CNIL.

Le délégué doit disposer d'un niveau d'expertise et de moyens suffisants pour exercer son rôle de manière efficace.

La convention proposée règle les effets de mise en commun du délégué à la protection des données, chaque exécutif devra procéder à la désignation de son délégué à la protection des données devant la CNIL et chaque partie restera responsable de ses traitements.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** mise en œuvre du règlement général de protection des données personnelles au sein du service commun informatique entre la Communauté des Communes Giennoises et les Communes membres,
- **APPROUVE** la convention jointe afférente,
- **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention et tout autre document relatif à la mise en place de ce service.

## **10 - Exercice du droit à la formation des élus de la Communauté des Communes Giennoises pour 2019**

Rapporteur : Monsieur Francis CAMMAL, Vice-Président en charge de l'administration générale

Afin de pouvoir exercer au mieux leur mandat et dans l'intérêt de la Communauté des Communes Giennoises, les membres du Conseil communautaire ont le droit de bénéficier d'une formation adaptée à leurs fonctions selon les modalités définies par le Conseil.

Les actions de formation pourront notamment concerner les thèmes d'intérêts intercommunaux suivants :

- économie, agriculture et emploi,
- ressources humaines
- finances et marchés publics,
- voirie,
- aménagement de l'espace,
- urbanisme, système d'information géographique (S.I.G.),
- culture, tourisme et communication,
- sports
- affaires sociales,
- bâtiment,
- sécurité,
- eau et assainissement,
- environnement, énergie et développement durable.

Pour l'année 2019, il est proposé au Conseil de fixer le montant consacré à la formation des élus à 6 000, 00 € dans la limite de deux formations par élu et selon la répartition budgétaire suivante :

- budget principal : 5 000,00 €
- budget assainissement collectif : 1 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** les orientations thématiques données à la formation des élus telles que présentées ci-dessus,
- **FIXE** à 6 000,00 € le montant des crédits alloués à la formation des élus pour 2019, dans la limite de deux formations par élu.

### **11 - Proposition d'attribution de véhicules de fonctions pour l'année 2019**

Rapporteur : Monsieur Francis CAMMAL, Vice-Président en charge de l'administration générale

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE**, au regard des contraintes particulières liées aux postes de direction mutualisés, l'attribution, pour l'année 2019, de véhicules de fonctions à la Directrice générale des services, au Directeur des services techniques de l'aménagement et du développement du territoire, au Directeur général adjoint des services à la population et à la Directrice générale adjointe de l'optimisation des ressources,
- **AUTORISE M.** le Président ou son représentant à signer les arrêtés attributifs individuels et tous les documents relatifs à cette délibération.

### **12 – Approbation du renouvellement de la mise à disposition d'une partie du service urbanisme à la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye**

Rapporteur : Monsieur Francis CAMMAL, Vice-Président en charge de l'administration générale

La mise à disposition du service d'instruction du droit des sols à la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye pour une durée d'un an s'achève le 31 décembre 2018. Par conséquent, il est demandé de reconduire cette collaboration pour une durée d'un an (du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019) dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE M.** le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition d'une partie du service urbanisme de la Communauté des Communes Giennoises à la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye.

### **13 - Vote du budget principal 2019**

Rapporteur : Monsieur BOULEAU, Président

#### **I - Section de fonctionnement**

La section de fonctionnement s'équilibre à 21 285 132 €.

		<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
70	Ventes produits, prestations services	3 201 653 €	
73	Impôts et taxes	13 471 910 €	
74	Dotations et participations	4 276 252 €	
75	Autres produits de gestion	197 892 €	
76	Produits financiers	137 025 €	
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	400 €	
011	Charges à caractère général		2 923 497 €
012	Charges de personnel		7 982 960 €
65	Autres charges de gestion		5 194 893 €
014	Atténuation de produits		3 481 456 €
66	Charges financières		273 134 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections		552 500 €
023	Virement à la section d'investissement		876 692 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>21 285 132 €</b>	<b>21 285 132 €</b>

#### **II - Section d'investissement**

La section d'investissement s'équilibre à 4 643 974 €.

		<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	605 280 €	
13	Subventions d'investissement	668 000 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 920 666 €	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	552 500 €	
024	Produit des cessions d'immobilisation	500 €	
4582	Opérations pour le compte de tiers	20 336 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	876 692 €	
16	Emprunts et dettes assimilées		766 105 €
20	Immobilisations incorporelles		94 175 €
204	Subventions d'équipement versées		110 537 €
21	Immobilisations corporelles		475 779 €
23	Immobilisations en cours		3 176 642 €
4581	Opérations pour le compte de tiers		20 336 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		400 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>4 643 974 €</b>	<b>4 643 974 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à la majorité des membres présents ou représentés, Madame Gaboret et Monsieur Pougny ont voté contre, **ADOpte** le budget primitif 2019 du budget principal.

#### **14 - Vote du budget assainissement collectif 2019**

Rapporteur : Monsieur BOULEAU, Président

#### **I - Section d'exploitation**

La section d'exploitation s'équilibre à 1 694 400 €.

<b>CHAPITRES</b>	<b>EXPLOITATION</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
70	Ventes produits, prestations services	1 633 400,00 €	
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	61 000,00 €	
011	Charges à caractère général		602 970,00 €
012	Charges de personnel		373 538,00 €
014	Atténuation de produits		85 000,00 €
65	Autres charges de gestion		18 000,00 €
66	Charges financières		10 000,00 €
67	Charges exceptionnelles		7 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections		580 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement		17 892,00 €
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>		<b>1 694 400,00 €</b>	<b>1 694 400,00 €</b>

#### **II - Section d'investissement**

La section d'investissement s'équilibre à 3 789 000 €.

<b>CHAPITRES</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
16	Emprunts	3 191 108,00 €	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	580 000,00 €	

021	Virement de la section de fonctionnement	17 892,00 €	
16	Emprunts		98 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles		10 000,00 €
21	Immobilisations corporelles		150 000,00 €
23	Immobilisations en cours		3 470 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		61 000,00 €
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>3 789 000,00 €</b>	<b>3 789 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **ADOpte** le budget primitif 2019 du budget assainissement collectif.

### **15 - Vote du budget assainissement individuel 2019**

Rapporteur : Monsieur BOULEAU, Président

#### **I - Section d'exploitation**

La section d'exploitation s'équilibre à 34 883,20 €.

		<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
70	Ventes produits, prestations services	34 883,20	
011	Charges à caractère général		26 218,75
012	Charges de personnel		3 000,00
65	Autres charges de gestion courante		500,00
67	Charges exceptionnelles		5 114,45
042	Opérations d'ordre de transfert entre section		50,00
	<b>TOTAL EXPLOITATION</b>	<b>34 883,20</b>	<b>34 883,20</b>

#### **II - Section d'investissement**

La section d'investissement s'équilibre à 50 €

		<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	50,00	
20	Immobilisations incorporelles		50,00
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>50,00</b>	<b>50,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **ADOpte** le budget primitif 2019 du budget assainissement individuel.

### **16 - Vote des budgets annexes des zones d'activité 2019**

Rapporteur : Monsieur BOULEAU, Président

#### **I- Budget annexe – Zone d'activité de Coullons**

		<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 005,00 €	
011	Charges à caractère général		10 000,00 €

65	Autres charges de gestion courante		5,00 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>10 005,00 €</b>	<b>10 005,00 €</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	10 005,00 €	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		10 005,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>10 005,00 €</b>	<b>10 005,00 €</b>

## II- Budget annexe – Zone d’activité de Gien

		RECETTES	DEPENSES
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 005,00	
011	Charges à caractère général		10 000,00
65	Autres charges de gestion courante		5,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>10 005,00</b>	<b>10 005,00</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	10 005,00	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		10 005,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>10 005,00</b>	<b>10 005,00</b>

## III- Budget annexe – Zone d’activité de Poilly Lez Gien

		RECETTES	DEPENSES
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 005,00	
011	Charges à caractère général		10 000,00
65	Autres charges de gestion courante		5,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>10 005,00</b>	<b>10 005,00</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	10 005,00	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		10 005,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>10 005,00</b>	<b>10 005,00</b>

## IV- Budget annexe – Zone d’activité de Saint Gondon

		RECETTES	DEPENSES
752	Revenus des immeubles	25 245,00	
011	Charges à caractère général		25 240,00
65	Autres charges de gestion courante		5,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>25 245,00</b>	<b>25 245,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil de à l’unanimité des membres présents ou représentés :

- **ADOpte** le budget primitif 2019 du budget annexe de la Zone d’activité de Coullons,
- **ADOpte** le budget primitif 2019 du budget annexe de la Zone d’activité de Gien,
- **ADOpte** le budget primitif 2019 du budget annexe de la Zone d’activité de Poilly Lez Gien,
- **ADOpte** le budget primitif 2019 du budget annexe de la Zone d’activité de Saint Gondon.

Messieurs Laurent et Chauvette quittent la séance à 19h06

## 17 - Approbation de l'attribution des subventions 2019

Rapporteur : Monsieur BOULEAU, Président

	ASSOCIATION	Versé en 2016	Versé en 2017	Versé en 2018	Attribution pour 2019
<b>CULTURE</b>	Université du temps libre (UTL)				600 €
	<b>TOTAL CULTURE</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>600 €</b>
<b>SOCIAL</b>	Haut comme 3 pommes (Familles rurales)	22 000 €	22 000 €	Gestion reprise par la CDCG	
	Agé-Clic	3 500 €	3 500 €	3 500 €	4 000 €
	AMELIA (Aide à Domicile Giennois)	4 250 €	4 250 €	4 250 €	4 250 €
	Mission Locale Montargoise et Giennoise AIJAM	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
	CIDFF		500 €		
	Cool Art		479 €		
	CAPSAA (éducapcity)		2 000 €	2 000 €	
	<b>TOTAL SOCIAL</b>	<b>44 750 €</b>	<b>47 729 €</b>	<b>24 750 €</b>	<b>23 250 €</b>
	MEPAG	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
	E.G.E.E	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
	Couveuse des entreprises (PES 45)	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €
	Initiative Loiret		5 000 €	10 250 €	10 250 €
	ADEL	22 000 €			
	CCI ( <i>convention</i> )	20 617 €	20 617 €	20 617 €	
	ECTI	1 000 €			
	Office du Tourisme ( <i>convention annuelle</i> )	139 400 €	162 000 €	186 000 €	186 000 €
	La jeune chambre économique Sully Gien				300 €
	<b>TOTAL ECONOMIE</b>	<b>199 017 €</b>	<b>203 617 €</b>	<b>232 867 €</b>	<b>212 550 €</b>
<b>AUTRES EVENEMENTS</b>	Union Bourges Cher cyclisme (Paris-Gien-Bourges)	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
	Moto Club de Gien - Show freestyle	5 000 €	5 000 €	5 000 €	
	Jeunes Sapeurs Pompiers de Gien		285 €	760 €	
	<b>TOTAL AUTRES EVENEMENTS</b>	<b>11 000 €</b>	<b>11 285 €</b>	<b>11 760 €</b>	<b>6 000 €</b>
<b>AMICALE DES EMPLOYES</b>	22 618 €	22 618 €	22 618 €	22 618 €	
<b>TOTAL SUBVENTIONS CDCG</b>	<b>277 385 €</b>	<b>285 249 €</b>	<b>291 995 €</b>	<b>265 018 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **APPROUVE** le versement des subventions ci-dessus.

Retour de Messieurs Laurent et Chauvette à 19h25.

**18 - Approbation de la convention financière entre l'association « Office de tourisme de Gien » et la Communauté des Communes Giennes**

Rapporteur : Monsieur BOULEAU, Président

En 2015, il a été décidé la constitution d'une association loi 1901 « Office de tourisme de Gien » dont les missions sont les suivantes :

- l'accueil,
- l'information et la promotion touristiques,
- la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local,
- l'observation et la veille touristique,
- la commercialisation de produits touristiques dans les conditions prévues par la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement touristique et de modernisation des services touristiques.

Afin de permettre à cette association de mener cette mission dans de bonnes conditions, la Communauté des Communes Giennes avait signé plusieurs conventions :

- une convention d'objectif pour quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,
- une convention financière pour les années 2016, 2017 et 2018

Cette dernière arrivant à son terme, il convient de la renouveler. Pour 2019, cette demande est identique à 2018 et s'élève à un montant de 186 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés, M. Ravoyard s'est abstenu :

- **APPROUVE** les termes de la convention financière annuelle avec l'association « Office de tourisme de Gien »,
- **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives relatives à cette affaire.

**19 - Approbation de la fixation du taux de cotisation foncière des entreprises pour l'année 2019**

Rapporteur : Monsieur BOULEAU, Président

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **MAINTIEN** le taux de cotisation foncière des entreprises 2019 à 19,76 %.

**20 - Approbation de la fixation des taux de la taxe d'habitation et taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'année 2019**

Rapporteur : Monsieur BOULEAU, Président

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **MAINTIEN** le taux de taxe d'habitation à 6,48 % pour l'année 2019,
- **MAINTIEN** le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 2,60 % pour l'année 2019.

**21 - Aide à l'immobilier d'entreprise concernant la SCI du Charme pour la société d'exploitation « Les Billots de Sologne »**

Rapporteur : Monsieur Pierre LAURENT, Vice-Président en charge de l'économie

Par courrier en date du 1<sup>er</sup> juin 2018, Monsieur Stéphane GERARD, président de la SAS Les Billots de Sologne spécialisée dans la fabrication traditionnelle de billots de boucher, informait la Communauté des Communes Giennes de son souhait de déménager l'atelier dans un bâtiment plus grand, afin de leur permettre d'accroître leur production.

Les Billots de Sologne ont signé un compromis de vente pour la reprise des anciens ateliers de la Billardière. Ils resteront ainsi au sein de la même commune, et redonneront la fonction initiale à cet atelier en le réhabilitant.

Pour l'acquisition du bâtiment, Monsieur Gérard, président des Billots de Sologne, Monsieur Carré, directeur général des Billots de Sologne, ont créé avec Monsieur Pautrat la SCI Du Charme, immatriculée 843 915 091 au RCS d'Orléans. Ainsi la SCI Du Charme se rend acquéreur.

Les Billots de Sologne comprennent actuellement 4 salariés, dont un apprenti. La société prévoit de créer deux postes en CDI ETP sur les trois années à venir suite au développement de l'activité et notamment à sa progression sur le marché français et international.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention d'un montant de 5 000 euros à la SCI Du Charme au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise,

- **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette participation.

**22 – Approbation de la convention modifiée définissant les engagements entre la CDCG, les adhérents et la société de gestion des encaissements pour le dispositif Achetezgiennois**

Rapporteur : Monsieur Pierre LAURENT, Vice-Président en charge de l'économie

Il est proposé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, de reprendre les termes de la convention de 2018 en permettant de payer l'adhésion au prorata de l'année : 15€HT/mois (18€TTC/mois).

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la convention fixant les modalités et obligation des partenaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

- **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention et tous documents afférents.

**23 – Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales : versement de financements supplémentaires pour 2018**

Rapporteur : Madame Catherine de METZ, Vice-Présidente en charge des affaires sociales

Pour l'année 2018, la CAF a souhaité financer un poste complémentaire à hauteur de 17 751 € dans le cadre de la coordination de la Convention Territoriale Globale.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

– **APPROUVE** l'avenant aux conventions d'objectif dans le cadre de la simplification des prestations de service,

– **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant.

**24 - Approbation de la convention de partenariat tripartite pour l'organisation d'un spectacle en façade aux champs de la ville**

Rapporteur : Madame Catherine de METZ, Vice-Présidente en charge des affaires sociales

Le projet multi-partenarial consiste à mettre à jour la richesse humaine de ces territoires, d'impulser des dynamiques collectives qui donnent de l'envie, du plaisir par la pratique du faire ensemble.

Les objectifs de ce projet :

- Créer du lien social en s'appuyant sur un projet artistique,

- Valoriser un territoire et sa population,

- Mener un projet artistique de septembre 2018 à juin 2019 avec les habitants de Gien,

- Créer un spectacle joué en façade d'immeuble par les participants (amateurs et professionnels) sur la mémoire ou les « histoires du quartier ».

La convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les Partenaires (association arbre et compagnie, LogemLoiret et la CDCG) pour mener un projet de spectacle en façade d'immeuble sur le quartier des Champs de la Ville tout en ayant un rayonnement communal

Dans le cadre de ce projet, plusieurs ateliers artistiques se dérouleront de septembre 2018 à juin 2019 avec des habitants volontaires du quartier des Champs de la Ville pour aboutir à un spectacle en façade d'immeuble, le samedi 15 juin 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la convention de partenariat tripartite pour l'organisation d'un spectacle en façade aux Champs de la Ville,
- **AUTORISE** M. le Président à signer la convention tripartite pour l'organisation d'un spectacle en façade aux Champs de la Ville.

## **25 - Approbation du recrutement d'un second adulte relais à 35 heures pour le service politique de la ville**

Rapporteur : Madame Catherine de METZ, Vice-Présidente en charge des affaires sociales

Dans le cadre de la Politique de la ville, Monsieur le Préfet du Loiret et de la Région Centre Val de Loire a octroyé un second poste d'adulte relais à la Communauté des Giennes pour une durée de trois ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le recrutement d'un adulte relais,
- **AUTORISE** M. le Président à signer la convention jointe ainsi que tous les documents afférents à ce recrutement.

## **26 - Motion de soutien de l'association des Elus en charge du sport (ANDES) en faveur de la mobilisation pour le sport français**

Rapporteur : Madame Catherine de METZ, Vice-Présidente en charge des affaires sociales

Le Comité Directeur de l'ANDES s'est réuni à Lyon le 20 septembre dernier et a arrêté les décisions suivantes :

- Réaffirme son **inquiétude face aux nouvelles annonces budgétaires du gouvernement** : baisse de 6,2% (30 millions d'euros) du budget du Ministère des Sports (0,13% du budget de l'Etat soit 450 millions d'euros), suppression ou réaffectation de 1 600 emplois nationaux et suppression des emplois aidés ;
- Mobilisés depuis 20 ans les élus en charge du sport constatent dès aujourd'hui au quotidien cette **dégradation continue du financement du sport** ; Les collectivités ne pourront pas se substituer au désengagement de l'État ; Elles assument déjà plus de 80% du financement du sport : subventions aux clubs, événements sportifs, construction et maintenance des équipements sportifs. Avec 200 000 installations (soit 82% du patrimoine sportif) et 37 000 espaces et sites de nature, les collectivités locales sont incontournables mais ne peuvent pas agir isolément ;
- **Pointe les incohérences** entre l'ambition sportive affichée de 3 millions de pratiquants supplémentaires et d'accueil des Jeux olympiques et paralympiques en 2024 ; Le discours doit trouver une traduction dans les actes ! Le sport ne doit pas servir de variable d'ajustement au Budget de l'Etat ;

- Invite à **accélérer la rénovation de la gouvernance du sport et la reconnaissance du rôle des collectivités territoriales** ; Les travaux engagés depuis plusieurs mois ne doivent pas être remis en cause ;
- Appelle les parlementaires à **consolider le financement du sport par le déplafonnement des taxes affectées au sport, sur les mises de la FDJ (1,8%), des paris en ligne et de la taxe Buffet (5%)** ; Les acteurs du sport doivent disposer de ressources pérennes ; Avec plus de 35 millions de pratiquants, l'enjeu sociétal du sport pour tous est essentiel pour la Nation, que ce soit en matière de santé, de lien social, d'éducation mais également de vecteur économique et d'emplois.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'ensemble du contenu de la motion établie par l'ANDES,
- **S'ASSOCIE** solidairement à la démarche de l'ANDES.

**Information au Conseil des décisions prises par le Président en vertu du pouvoir donné par le Conseil Communautaire :**

Conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, M. le Président est tenu de rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir données par le Conseil :

– **Le 4 décembre 2018** : établissement d'une convention d'occupation précaire avec l'entreprise ELORGANISE pour l'utilisation d'un bureau situé 49 avenue de Chantemerle à Gien.

\* Présentation du tableau récapitulatif des marchés signés et des consultations lancées par le M. le Président dans le cadre de la délégation relative aux MAPA selon la procédure de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 :

**Tableau récapitulatif des marchés signés par le Président dans le cadre de la délégation relative aux MAPA selon la procédure de l'Article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016**

**Les marchés de fournitures et services sont passés en procédure adaptée jusqu'à 221 000 € H.T et les marchés de travaux jusqu'à 5 548 000 € H.T.**

<b>Objet de la consultation</b>	<b>Nom de l'entreprise</b>	<b>Date de signature</b>	<b>MONTANT H.T.</b>
Fourniture de polymère pour le conditionnement des boues issues des stations d'épuration.	<b>ADIPAP SAS</b>	<b>17/12/2018</b>	<b>Mini : 10 000 € Maxi : 25 000 €</b>

**Tableau récapitulatif des consultations lancées par le Président dans le cadre de la délégation relative aux MAPA selon la procédure de l'Article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016**

<b>Dates</b>	<b>Objet de la consultation</b>
30/11/2018	Curage et nettoyage du réseau d'assainissement

**Pas de question diverse**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 19 h 47

Gien, le 21 décembre 2018

Certifié affiché le 28 décembre 2018.

Le Secrétaire de Séance  
David BOUCHER

